LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2023/10

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	27

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération
Désignation des représentants A la Chambre des territoires

L'an deux mil trois et le mardi 28 mars à 17h00

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20) : – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI - Anne Marie NATALI – Angèle NERI – Joseph OLIVA - Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI – Jean-Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (7) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GUIDICELLI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Ange LAMBERTI donne pouvoir à José OLIVA – Patrick EIDEL-GIUDICELLI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO – Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPELLARO

Absents (10) : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI – Jean-François MATTEI – Pierre NATALI -

M. Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale notamment son article 9 modifiant l'article L. 4421-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le décret n° 2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse publié au Journal officiel de la République française le 28 décembre 2022.
- Vu la réunion du bureau du vendredi 24 mars 2023 ;

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il leur appartient de désigner leurs représentants au sein de la chambre des territoires dont les statuts prévoient deux représentants et leurs remplaçants par communauté de communes.

Considérant les candidatures déposées, à savoir :

1. Charlotte Terrighi,
2. Jean-Marc Mattei
3. Christophe Graziani
4. Jérôme Cappellaro

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20230328-2023-010-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2023
Affichage : 28/03/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Désigne les représentants suivants du conseil communautaire à la chambre des territoires

Membres titulaires :

1. Charlotte Terrighi,
2. Jean-Marc Mattei

Membres suppléants :

1. Christophe Graziani
2. Jérôme Cappellaro

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20230328-2023-010-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2023
Affichage : 28/03/2023
Pour l'autorité compétente par délégation